

.....
Secteur

DEMANDE D'OBTENTION D'UNE CARTE DE STATIONNEMENT

Sur présentation de votre carte d'identité et du certificat d'immatriculation du véhicule. Si vous n'en êtes pas le propriétaire, vous devez également être muni d'une lettre de son propriétaire attestant que vous êtes le conducteur principal.

Nom :
 Prénom(s) :
 Né(e) à :, le
 Adresse : Ixelles,.....
 Tél. :

Première carte	1 an		10 €
	2 ans		20 €
Plaque d'immatriculation			

Deuxième carte	1 an		20 €
	2 ans		40 €
Plaque d'immatriculation			

La carte de stationnement que vous allez recevoir devra être renvoyée à l'administration communale qui l'a délivrée :

- a/ à l'expiration du délai de la validité indiqué sur la carte par l'administration communale ;
- b/ lorsque le titulaire n'appartient plus au groupe cible indiqué sur la carte ;
- c/ lorsque la plaque d'immatriculation indiquée sur la carte doit être renvoyée à l'office de circulation routière ;
- d/ lorsque l'administration communale prend une mesure qui entraîne une non-validité de la carte de stationnement. Dans ce cas, elle prie les titulaires de la renvoyer dans les huit jours.

La carte de stationnement que vous allez recevoir **doit être renvoyée dans les huit jours** de la survenance du fait justifiant le renvoi.

Le titulaire de la carte peut en obtenir un duplicata lorsque celle – ci est **perdue, volée, détruite détériorée ou illisible.**

La carte détériorée **ou illisible doit être restituée** lors de la délivrance du duplicata.

Fait à Ixelles, le

Sceau

(Signature)